

Autorisation à voter accordée au personnel électoral

Procédures à suivre dans l'endroit de votation où est domicilié un membre du personnel électoral pour qui une Autorisation à voter à un électeur DGE-50 a été émise

Compte tenu des difficultés de recrutement du personnel électoral, le directeur du scrutin a délivré une autorisation à voter à des membres du personnel du scrutin qui n'ont pas voté par anticipation pour qu'ils puissent voter dans l'endroit de votation où ils sont affectés, le jour du scrutin.

Ci-joint, les copies des formulaires *Autorisation à voter à un électeur* DGE-50 qui ont été émis aux électeurs agissant comme membres du personnel électoral dans un autre endroit de vote, mais qui sont inscrits sur la liste électorale d'un des bureaux de vote de cet endroit.

PRIMO :

- remet aux scrutateurs des sections de vote concernées la copie des formulaires Autorisation à voter à un électeur DGE-50 sur lesquelles sont apposés les mots « SERMENT REQUIS » ainsi qu'une copie de ce message.

Scrutateur

- inscrit la mention « SERMENT REQUIS » vis-à-vis la ligne de l'électeur sur la liste électorale.
- si jamais un tel électeur se présente pour voter à votre bureau de vote, nous vous demandons de lui faire prêter le serment à l'effet qu'il n'a pas déjà voté (DGE-48), tel que précisé dans les *Directives au scrutateur et au secrétaire du bureau de vote le jour du scrutin* DGE-60, à la section *Situations particulières qui peuvent survenir pendant le vote*.

Secrétaire

- inscrit au Registre du scrutin du bureau de vote le jour du scrutin DGE-73 les nom, prénom et adresse de l'électeur et appose ses initiales sous la case DGE-48.
- compte ces autorisations dans le nombre total d'électeurs à la clôture du scrutin. Ce nombre doit être inscrit au registre DGE-73, conformément aux instructions de la section *La clôture du scrutin* des *Directives au scrutateur et au secrétaire du bureau de vote le jour du scrutin* DGE-60.

Préposé à la liste électorale :

- encercle sur le Relevé de compilation des électeurs qui ont voté DGE-76.6 le numéro de ligne de l'électeur.